

L'exécutif local, c'est-à-dire le Maire et ses adjoints, a décidé d'aller à la rencontre des administrés grâce à des réunions de riverains. Ces rencontres s'articulent en deux parties :

- Une présentation générale de la commune, son fonctionnement et ses projets,
- Un jeu de questions-réponses concernant l'ensemble de la commune puis précisément les quartiers concernés.

Réunion du 7 novembre 2015

La 1^{ère} réunion de cette nouvelle série de rencontres avec les Ballancourtois s'est déroulée le samedi 7 novembre 2015 au ciné Toile situé à l'Espace Daniel Salvi de Ballancourt sous la présidence de M. Jacques MIONE, accompagné des adjoints au Maire. Elle concernait les habitants des rues de Verdun, Maurice de Canonge, Claude Debussy, Maurice Ravel, Général Canclaux, de la Papeterie, Frédéric Chopin, Pierre Curie, Guy Monsenergue, du Turelle, Pierre Denize, Alain Chorliet, de la Tuilerie, Jean Boulle, du Bief, Legentil, de l'Ancienne Poste, Lesage, de la Libération, Gustave Cahen, Eugène Péreire ; les impasses Hector Berlioz et de la Justice ; les allées Camille Saint-Saëns, Charles Gounod, Jacques Offenbach, des Pêcheurs et Eugène Pereire.

Questions générales sur la commune de Ballancourt

Informations générales sur la ville

7.454 habitants. 2.888 logements dont 75 % de pavillons et 2/3 de propriétaires
25 % de familles monoparentales.
79 % d'actifs dans la tranche d'âge 15-65 ans. 16 % travaillent sur Ballancourt.

Effectifs scolaires : 805 enfants en 2015. Nouvelles activités périscolaires (NAP) : coût pour la commune de 70.000 € - fort taux de participation des enfants.

Le Conseil des Sages

Mis en place en 2015, il regroupe 12 personnes dont 6 anciens élus municipaux et 6 non élus.

Rôle : réflexion et proposition pour améliorer la vie quotidienne des Ballancourtois.

Sujets engagés : commerces du Turelle, marché forain, stationnements.

Projets et travaux en cœur de ville

- la Maison des Services Publics (CCVE) a ouvert fin 2014.

- Construction de la médiathèque (site de l'ancien Shopi). Offre de

documentation classique et forte orientation vers le numérique. Portail Web ouvert vers l'extérieur. Ouverture prévue au mois d'avril 2016.

- Rue du Martroy transformée sur sa partie la plus large, tous les réseaux ont été enterrés.

- Construction de bassins de rétention des eaux pluviales pour limiter les inondations de la rue Saint Martin.

- Réaménagement du Rû sur toute sa longueur rue de l'Aunette et remise à l'air. Etude pilotée par le SIARCE avec le support de l'Agence de l'Eau, de la Région et du Département de l'Essonne.

- Construction progressive de 150 logements rue de l'Aunette dont 45 logements sociaux.

- Aménagement de la rue du Petit Moulin à l'étude.

Politique sécuritaire

Présentation d'une carte de contrôle radar sur l'ensemble de la ville.

Forte vitesse constatée sur la rue de la Libération.

M. le Maire souhaite recruter un second agent de Police Municipale en 2016 ou 2017.

M. le Maire explique que des réunions de sécurité de Conseil Local de Sécurité et de Prévention

de la Délinquance (CLSPD) sont organisées environ toutes les trois semaines en Mairie avec les services de la gendarmerie, les sapeurs-pompiers, les services techniques et la police municipale. Des thèmes variés y sont abordés : actes inciviques, dégradations, circulation, vitesse, stationnements, nuisances sonores, gens du voyage, etc...

Ces réunions ont pour objectif de s'informer entre services et trouver des solutions au cas par cas aux problèmes rencontrés par les Ballancourtois.

Vidéo protection : 12 caméras installées sur la commune.

La CCVE va prochainement installer des caméras en entrée de ville (14 caméras).

Opération voisins vigilants : 48 personnes volontaires sur l'ensemble de la commune.

Accessibilité

La commune a remis son agenda pour les 22 bâtiments publics afin d'améliorer progressivement l'accessibilité des personnes à mobilité réduite. Le budget est estimé à 586.000 € de travaux à réaliser sur 6 ans.

Il en est de même pour les travaux de mise aux normes sur la voirie (PAVE). L'estimation des travaux est de 1.600.000 € à réaliser sur 15 ans.

Développement des constructions d'ici 2025

- * Sous le Mont : 110 logements
 - * Sous la Ville : 120 logements
 - * Secteur Gare : 125 logements
 - * Ferme de l'Aunette : 150 logements
 - * Village retraite : 130 logements.
- Soit un total de 635 logements.
Population supplémentaire estimée à environ 1500 habitants d'ici 2025.

Questions sur le quartier

Rue Pierre Denize

Une riveraine indique le manque de visibilité pour sortir de la rue Pierre Denize. Elle sollicite l'installation de potelets sur les trottoirs (niveau du virage) pour empêcher le stationnement gênant des véhicules.

M. le Maire indique que cette requête sera étudiée lors du prochain CLSPD.

Rue de l'Ancienne Poste

Il est signalé une vitesse excessive dans cette rue (demande la rehausse des ralentisseurs).

Il est signalé que malgré les interdictions les poids lourds de plus de 3,5 tonnes passent et des rétroviseurs sont régulièrement endommagés.

Il est signalé le stationnement anarchique malgré les récents marquages au sol.

M. le Maire indique que les signalisations horizontales d'interdiction de stationnement au sol ont été refaites et que malgré ces marquages les gens stationnent. Il demande à la police municipale de mettre à présent des contraventions aux contrevenants.

Il indique que les ralentisseurs sont aux normes et qu'il n'est pas possible de les rehausser. Il prend note du passage des poids lourds de plus de 3,5 tonnes.

Aménagement du début de la rue de la Papeterie

Un riverain demande ce qu'il est prévu comme aménagement à l'entrée de la rue de la Papeterie (devant la médiathèque).

M. Pierre SEMUR indique qu'un plan d'aménagement est en cours d'établissement et demande que ce riverain prenne rendez-vous avec lui.

22 rue Eugène Péreire / 60 rue Eugène Péreire

Il est signalé des excès de vitesse réguliers dans la rue Eugène Péreire, notamment du bus francilien. Il est demandé l'installation de chicanes.

M. le Maire rappelle que la rue Eugène Péreire est une route départementale. Le Conseil Départemental a été sollicité récemment sur le sujet. Le Conseil Départemental a réalisé ses propres mesures de vitesse et il n'a pas été constaté d'excès particulier par leur service. En conséquence, un avis défavorable a été émis à la demande de la commune.

L'agent de Police municipale a en sa possession cette étude et indique que la moyenne relevée par le Département est de 60 km/heure.

M. le Maire va refaire une demande auprès du Département mais sans être certain que sa position évolue.

6 rue Maurice Ravel

Un riverain signale les excès de vitesse dans la rue Maurice Ravel et demande l'installation de coussins au sol. Il demande également l'élagage des arbres de la rue pour limiter la chute des feuilles.

M. MIONE exprime sa réticence pour l'installation de coussins berlinois qui créent des nuisances sonores et engendrent finalement plus de problèmes. Cette rue n'est pas une rue très fréquentée et n'est pas une voie transversale. Ce point sera étudié en CLSPD.

Il rappelle que la chute des feuilles fait partie du cadre de vie, c'est l'époque et il faut l'accepter.

Nouvelles activités périscolaires (NAP) – pharmacies de garde

Un habitant félicite la municipalité pour l'ensemble des propositions faites aux familles et aux enfants dans le cadre des NAP.

Il est demandé que dans le flash communal apparaissent les pharmacies de garde les nuits et les jours fériés.

M. MIONE indique que ces permanences de garde sont inscrites dans le flash en page n° 2 depuis deux mois.

Stationnement parking rue de la Papeterie face au Laboratoire d'analyses médicales

Il est signalé les difficultés pour circuler en poussette et à pied sur les trottoirs dues au stationnement anarchique devant le laboratoire et sur le parking en face (manque de places régulièrement).

M. le Maire indique que la réfection de ce parking est prévue au budget. Il est également prévu l'instauration d'une zone bleue sur ce secteur afin de faciliter le stationnement et de permettre d'accéder facilement aux commerces ou aux services.

Il est enfin envisagé l'installation de potelets sur les trottoirs pour empêcher les stationnements gênants.

52 rue Eugène Péreire

Une habitante signale un problème suite au raccordement de deux pavillons aux eaux usées et un affaissement de la chaussée suite à ces travaux.

M. SEMUR demande qu'une doléance soit adressée sur le site internet de la ville. Cette demande sera transmise au service de VEOLIA ou du SIARCE pour les eaux usées pour apporter une réponse.

Eclairage public

Il est demandé que l'éclairage soit remis en ville la nuit (1 lampe sur 2)

M. MIONE indique que la pratique de la coupure de l'éclairage public nocturne va certainement devenir obligatoire en France d'ici 2 à 3 ans. Donc il n'est pas envisageable de rallumer pendant la nuit (pas de retour en arrière), dans un souci écologique et économique.

La coupure a permis de rénover une grande partie de l'éclairage de la ville.

Dès 2013, les premières actions ont été menées à savoir le remplacement dans les armoires de commande des horloges mécaniques par des horloges astronomiques. Cette installation a permis une optimisation des heures de fonctionnement des installations. Ensuite, le second gain d'énergie a permis de procéder au remplacement de lanternes vétustes par des lanternes LED dont la durée de vie est 10 fois supérieure aux lanternes classiques à sodium.

Rue Maurice de Canonge

Un riverain demande un nettoyage complet de l'espace vert laissé à l'abandon (angle) près de chez lui.

M. le Maire indique que sa doléance a été prise en compte par les Services Techniques. Un nettoyage des détritiques a été réalisé. Un second nettoyage complet de l'espace vert sera effectué par les services espaces verts d'ici quelques semaines.

14 Impasse Hector Berlioz

Une habitante signale des problèmes récurrents avec la société VEOLIA concernant son compteur d'eau changé à trois reprises. Des travaux réalisés par leurs soins ont été mal terminés. La ville de Billancourt autorise-t-elle ce type de travaux ?

M. SEMUR indique que tous les travaux doivent faire l'objet d'une autorisation préalable en mairie (sur voie publique).

Il demande que sa doléance soit adressée sur le site internet de la ville. Cette demande sera transmise au service de VEOLIA pour apporter une réponse.

Compétence de la gendarmerie ou de la Police Municipale en cas de réclamation

Un riverain demande quelles sont les limites de compétences entre les services de gendarmerie et de police municipale ?

M. le Maire indique que cela dépend de la nature de la réclamation.

Pour un problème de stationnement, la police municipale et la gendarmerie sont compétents.

Pour des chiens errants, la police municipale est compétente. La ville dispose d'un prestataire extérieur (SACPA) qui capture les animaux et les conduit en fourrière. En cas de nécessité le soir, il est possible de contacter le numéro d'astreinte de la mairie qui contactera la SACPA directement pour une capture.

Devenir de la CPAM rue Lesage

Un riverain demande ce que va devenir le bâtiment CPAM rue Lesage.

Le Maire répond que ce bâtiment est en vente depuis environ 3 mois.

Il est susceptible d'intéresser la ville pour y installer le futur accueil de loisirs (proximité des écoles Saint Martin, parking).

Il précise que ce bâtiment est en zone bureaux ou équipements collectifs.

M. MIONE précise que des permanences CPAM se tiennent à présent au sein de la Maison des Services Publics sur rendez-vous.

Rue Jean Boule

Un riverain indique que le stationnement est difficile dans la rue Jean Boule. La vitesse est omniprésente et les arbres endommagent les trottoirs par leurs racines (n° 3). Il souhaite également la mise en sens unique de cette voie.

Le riverain demande également si le barrage est régulièrement entretenu (zone inondable).

M. le Maire répond que le barrage est du ressort du SIARCE et que le bord de l'Essonne et ses équipements sont entretenus régulièrement par ce syndicat.

Pour mettre la rue en sens unique, il est nécessaire de réunir l'ensemble des riverains de la rue Jean Boule et de concilier tous les avis.

La requête concernant les arbres sera transmise au service espaces verts.

29-31 rue de la Papeterie

Un habitant de la copropriété du 29-31 rue de la Papeterie indique les problèmes de stationnement récurrent de la résidence. Il indique que le bâtiment va être prochainement clôturé en totalité pour empêcher que les places de stationnement privées soient occupées abusivement.

Il explique également que les conteneurs d'ordures ménagères bénéficient à d'autres (déchargements abusifs) que les propriétaires des logements. Le coût est important pour les résidents et cela n'est plus tolérable. Il est demandé un visionnage de la caméra située en face de la résidence pour identifier les contrevenants.

M. le Maire déplore ces actes incivils et indique que la ville connaît les mêmes problèmes sur les conteneurs d'ordures ménagères des établissements publics. Il sera possible de visionner les images de la caméra.

Nouvelles Activités Péri-scolaires (NAP)

Un riverain déplore que les activités proposées aux enfants ne soient qu'un « survol » sans approfondissement. Il suggère le choix de 1 à 3 activités par trimestre.

M. le Maire indique que les NAP ont pour l'objectif la découverte et l'éveil à de nouvelles activités. Un sondage réalisé auprès des parents et des enfants indique une

grande satisfaction de chacun. Aucun changement n'est envisagé. Ces activités sont gratuites à Ballancourt, ce qu'il n'est pas forcément le cas dans d'autres communes.

Rue de l'Essonne

Un riverain demande le démontage des bordures sur la dernière chicane rue de l'Essonne suite à un accident avec son véhicule et la mise en place de plots blancs.

M. SEMUR indique qu'il n'est pas souhaitable de retirer cette chicane ni les places de stationnement. L'installation des chicanes est une mesure de sécurité qui représente un coût important et il est dommageable de les retirer. La signalisation est aujourd'hui satisfaisante pour les automobilistes (feux et panneaux).

Haies envahissantes rue de la Papeterie/rue Alain Chorliet

Un riverain signale que des haies débordantes rendent difficiles la bonne circulation des piétons et poussettes sur les trottoirs.

M. le Maire précise que ces haies doivent être signalées en mairie (n° et adresse). Des photographies seront prises et un courrier sera adressé aux propriétaires pour qu'ils procèdent à leur taille.

Impasse de la Justice

Un riverain signale des échanges de drogue dans son impasse. Il souligne également que des feux sont allumés régulièrement dans les bois et que des débris et des ordures sont déposés en bordure de ceux-ci (bouteilles, emballages divers).

M. le Maire indique que les services de gendarmerie connaissent l'individu auteur des échanges de stupéfiants. Il est interdit de séjour mais revient malgré tout régulièrement. Un dossier est en cours auprès du Tribunal.

Concernant les attroupements dans le Mont, c'est un site privé et un lieu privilégié de tous. Des opérations de nettoyage sont régulièrement effectuées notamment avec le SIREDOM.

Parking situé au 12 rue Maurice Ravel

Une habitante signale que les voitures épaves occupent ce parking et demande à qui il appartient.

Ce parking appartient à Essonne Habitat. La Police Municipale dispose d'une réquisition permanente pour pouvoir identifier et mettre en fourrière ce type de véhicule. La gendarmerie est également compétente.

57 rue de la Papeterie – place de stationnement

Une habitante demande s'il est possible de matérialiser une place de stationnement devant son pavillon qui n'en dispose pas actuellement.

L'agent de police municipale se rendra sur place avant d'évaluer les possibilités de procéder à un marquage au sol.



L'ensemble des questions ayant été évoqué, M. le Maire de la commune de Ballancourt-sur-Essonne remercie tous les participants présents à la réunion et rappelle que la mairie se tient à disposition de tous les Ballancourtois pour améliorer encore leur qualité de vie.